



MAIRIE
DE
VABRES-L'ABBAYE
12400

Tél : 05.65.99.08.57
mairie@vabreslabbaye.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

Vabres l'Abbaye, le 11 septembre 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Jeudi 17 Septembre 2026 à 19h00
à la mairie (salle du conseil)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Juin 2026,
2. Cantine – Mise en place d'un tarif d'accueil dans le cadre d'un PAI,
3. Budget photovoltaïque 2026 : Décision modificative n°1,
4. Subventions Associations,
5. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
6. Tarification de l'eau,
7. Adoption du RPQS eau potable 2025,
8. Adoption du RPQS de l'assainissement collectif 2025,
9. Avis consultation chemins ruraux,
10. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes des bois,
11. Modification du règlement intérieur,

Questions diverses :

- D'une manière plus large, aucune réflexion n'est engagée concernant les projets de ce mandat, alors que voilà déjà 6 mois que nous avons pris nos fonctions. Quand allons-nous enfin travailler collectivement sur les projets du mandat en cours ?
- À ce jour, les seuls CR de séance produits sont ceux du SDRT, de la commission « vie locale », le CR du conseil d'école du 22 juin 2026 (école communale) et les nôtres. Et encore, celui du SDRT du 22 mai semble n'avoir été adressé qu'aux seuls élus minoritaires. Le règlement intérieur voté le 30/04/2026 demande à chacun d'informer les autres conseillers municipaux lorsqu'il représente la commune dans le cadre de sa délégation ou en commission. Qu'en est-il pour chacun des conseillers municipaux ?

- Lundi 20 juillet, nous constatons que des travaux de voirie importants se déroulent « Rue des jardins », apparemment : réfection de la chaussée et trottoirs. Cette voie ayant été grandement dégradée pendant les intempéries hivernales, et nécessite assurément une action municipale, ces travaux n'ont jamais été évoqués en Conseil municipal ou en commission « travaux » (qui ne s'est jamais réunie à ce jour). Y a-t-il d'autres travaux de voirie d'importance prévus, et par qui ? Comment allez-vous remédier à ce manque d'information des conseillers municipaux ? À quoi sert la commission « travaux » ?

Comptant sur votre présence,
Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Le Maire,
Frédéric ARTIS

